

# Une ministre en guerre contre la pollution plastique

La Vauclusienne Brune Poirson dénonce le suremballage avec le Covid-19

**V**ous l'avez probablement remarqué. Depuis plusieurs semaines, le recours au plastique est en hausse sous l'effet des mesures prises afin de limiter les effets de l'épidémie de Covid-19. Une véritable explosion que dénonce et déplore avec énergie la Vauclusienne Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

**La crise sanitaire suffit-elle à expliquer une telle augmentation de l'utilisation de plastique ?**

Cette hausse est due à un réflexe contre intuitif de certains consommateurs encouragés parfois par des messages des lobbies qui utilisent toujours les mêmes techniques, jouant sur l'amalgame entre le plastique à usage unique utilisé dans le domaine médical et celui utilisé pour les emballages alimentaires qui n'ont rien de comparable. La crise du Covid 19 ne peut pas être l'occasion de suremballer à nouveau des fruits et des légumes qui possèdent déjà un emballage que la nature a inventé. Ça s'appelle la peau ! Les recommandations des autorités sanitaires sont d'ailleurs claires : il faut seulement les laver à l'eau. Je note que nombreuses chaînes en ont aussi profité pour faire disparaître les rayons destinés à la vente en vrac. Tous ces lobbies ne les a-t-ils sortis par la grande porte à l'occasion de la loi anti-gaspillage, qui a été votée en janvier dernier, et ils sont en train de revenir par la fenêtre. On ne peut pas le nier.

**Comment s'y prendre alors pour limiter ou interdire l'utilisation de ces plastiques inutiles ?**



Brune Poirson, secrétaire d'État à la Transition écologique.

PHOTO: AGENCE FRANCE PRESSE

En interdisant certains et en dénonçant les conséquences environnementales d'autres, il y a aussi des comportements à changer. Par exemple, la quantité de lingettes utilisées a explosé alors même qu'elles sont composées de plastique, représentent un fléau écologique et peuvent être remplacées par un chiffon imbibé de produit détergeant. Faire savoir tout cela est un élément déterminant dans notre combat. La loi ne bangera pas d'une virgule.

**Justement, vous parlez de combat. Pensez-vous que gagner cette guerre contre la pollution plastique est finalement quelque chose d'enviable ?**

Je vous le dis : nous allons ga-

gner. C'est une course de vitesse qui est engagée et nous la gagnons. Ce qui s'est passé ces dernières semaines ne fait que renforcer ma détermination, notre détermination. On ne peut pas léguer aux 10, 20 prochaines générations la pollution de ces masques par exemple qui vont même plusieurs siècles à se dégrader le plus souvent au fond des mers. Je crois que cela commence à choquer les Français. C'est tant mieux.

**En plein confinement, le Medef a dit souhaiter "un moratoire" sur la mise en place de mesures environnementales. Existe-t-il un risque de remise en cause de la loi "anti-gaspillage pour une économie circulaire" ?**

Elle ne bangera pas d'une virgule. Rien ne sera modifié dans le reste. Rien de ce qui a été prévu et voté dans la loi ne sera changé. Nous ne reviendrons pas sur l'ambition qui a été fixée. La relance du pays ne se fera pas au détriment des objectifs environnementaux. L'engagement du gouvernement contre le tout-jetable et pour changer nos modes de consommation et de production est irréversible.

**Selon quel calendrier ?**

Les premiers décrets concernant la réduction de la quantité de plastique mis sur le marché s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce sera un changement majeur dans notre manière de produire. Il va aussi y avoir la disparition des plastiques superflus comme les pailles, les toupelles, les boîtes de ketchup en polystyrène expansé, etc. Cette loi répond aux aspirations des Français qui souhaitent plus de solidarité, de souveraineté et d'écologie.

**En attendant, la France et les Français ont encore des progrès à faire en termes de recyclage. À l'image de tous ces masques qui finissent par terre.**

Filâtre de recyclage ou pas, l'enjeu pour ces masques c'est déjà qu'ils finissent à la poubelle ! La loi prévoit des amendes de 68 à 180 € pour l'abandon de déchets sur la voie publique mais les politiques ne peuvent pas se tenir en permanence derrière chaque contrevenant ! Finché les Français quand c'est possible à opter pour des masques français et réutilisables. Il faut bien avoir conscience que la mer commence souvent sur nos trottoirs. **Propos recueillis par Éric PUECH**